



N°118

CIRCULAIRE VERRE MÉCANIQUE





Le 22 juin 2016

Un accord salaire en demi-teinte !

Depuis bientôt deux ans que les Commissions Mixte Paritaires ont été mises en place dans la branche du verre mécanique, le patronat a essayé par deux fois, d'imposer un accord salarial sans aucune hiérarchie conventionnelle, sans méthode de calcul, seules garantes d'équité quelle que soit la catégorie professionnelle de chaque salarié.

L'année 2016 n'aura donc pas dérogé à la règle puisque le patronat est resté campé sur ses positions, en proposant des augmentations distinctes selon les coefficients. Le tout sur un accord pluriannuel de trois ans, soit jusqu'en 2018. Une première dans cette branche professionnelle.

Après avoir rappelé nos revendications qui sont basées sur :

-  La mise en place d'une formule de calcul qui évite tout tassement de la grille salariale conventionnelle,
-  Le déplacement du curseur du coefficient 200 au lieu du 190, le but étant de revenir à une droite pour éviter le ventre «mou» de ladite grille et ainsi redynamiser cette dernière,
-  Une augmentation de 2% des salaires de l'ensemble de la grille. Idem concernant le SMP,
-  Une augmentation de la prime d'ancienneté de 15 à 21% sur trois ans,

Le patronat est resté droit dans ses bottes et nous a proposé :

Pour 2016 : Une augmentation de 0,8% pour les coefficients dont l'écart est de 10 points sur la grille conventionnelle (K 125, 135, 145, 155), une augmentation de 1,2% pour les coefficients dont l'écart est de 15 points sur la grille conventionnelle (K 165), 0,8% pour les coefficients (180, 190 et 200), 1,2% d'augmentation du coefficient (200 à 230) et 0,8% pour les coefficients restants jusqu'au 880.

Pour 2017 : une augmentation de 0,9% pour les coefficients dont l'écart est de 10 points sur la grille salariale et 1,35% pour les coefficients dont l'écart est de 15 points.

Pour 2018 : 1% d'augmentation pour les coefficients dont l'écart est de 10 points et 1,5% pour les coefficients dont l'écart est de 15 points.

Pour notre organisation syndicale, il est inconcevable qu'un accord salaire soit négocié sur trois ans. De plus, devant une telle complexité d'augmentations aussi disparates les unes que les autres,



nous n'apposerons bien entendu pas notre signature sur un tel texte qui ne répond aucunement à nos revendications.

Espérons que les autres organisations syndicales soient dans la même logique.

Affaire à suivre...

Grille de salaires proposée

K	Appointements garantis
125	1 466,62€
135	1 478,35€
145	1 490,18€
155	1 502,10€
165	1 514,12€
180	1 532,29€
190	1 544,55€
200	1 580,20€
215	1 672,07€
230	1 766,70€
250	1 899,46€
270	2 032,24€
290	2 165,00€
315	2 330,95€
345	2 530,12€
375	2 729,27€
390	2 828,85€
410	2 961,62€
450	3 227,16€
550	3 891,02€
660	4 621,23€
880	6 081,71€

Valeur du SMP = 4, 537€

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>